

Référence cartographie des emplois	Correspondance UCANSS
SAN -20-A	0502
<b>Intitulé du poste</b>	
<b>Chargé (e ) de mission santé</b>	
<b>Intitulé de l'emploi</b>	
Chargé (e ) de mission santé et/ou animation territoriale	

Création		Remplacement	x
----------	--	--------------	---

Structure	Siège
Direction de rattachement	Direction des coopérations territoriale et de la performance (DCTP)
Direction adjointe	Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie
Pôle	<b>Pôle contractualisation</b>

<b>Contexte</b>
<p><b>L'Agence régionale de santé</b> a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social. Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.</p> <p><b>La Direction des coopérations territoriale et de la performance (DCTP)</b> est chargée de porter deux objectifs structurants et complémentaires de la stratégie régionale, et de coordonner les actions de mise en œuvre dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le développement des coopérations et des mutualisations dans le champ sanitaire (tout particulièrement la mise en œuvre des GHT) et dans le champ médico-social,</li> <li>• la mise en œuvre du plan Triennal : équilibre économique des établissements, amélioration et adéquation des organisations et des prises en charges, pertinence des soins et des prescriptions, tout particulièrement dans le champ du médicament.</li> </ul> <p>-Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie -Direction adjointe Professions de santé et des cadres en établissements -Direction adjointe Financement et performance du système de santé</p> <p><b>La Direction adjointe Hospitalisation et Autonomie</b> est en charge d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle des objectifs inclus dans les schémas, plans d'actions régionaux et nationaux et programmations, et de le décliner au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle se charge de coordonner les processus de contractualisation avec les établissements, de veiller à leur cohérence, et de coordonner les procédures d'autorisations et d'appels à projets. Elle s'organise autour de 3 pôles :</p>

- pôle schémas et programmation
- pôle contractualisation
- pôle autorisations et appels à projets

### Missions/Activités

Dans le cadre de la contractualisation médico-sociale sur le secteur PH, l'agent est en charge du pilotage régional des outils de contractualisation et est désigné (e) référent (e) contractualisation auprès des Délégations Départementales et du niveau national

Il (elle) a pour missions :

- Poursuite du déploiement de la méthodologie de contractualisation en appui des Délégations Départementales
- Intégration du tableau de bord des indicateurs dans la démarche
- Interface avec les Départements, partie prenante de CPOM tripartites
- Mise en œuvre des réformes nationales envisagées au niveau de la région Bretagne (guide CPOM, e-cars....)

### Conditions particulières

Aspects transversaux importants

Participation au dispositif d'astreinte administrative (sur la base du volontariat).

### Catégorie/Corps-Grade/Niveau

Le poste est ouvert aux :

- Inspecteurs(trices) de l'action sanitaire et sociale (IASS),
- Attaché(e)s,
- Contractuels(les) de droit public,
- Cadres de niveau 6

Peuvent postuler les :

- Inspecteurs(trices) de l'action sanitaire et sociale (IASS) (selon profil et expérience),
- Attaché(e)s (selon profil et expérience),
- Contractuels(les) de droit public,
- Cadres des niveaux 5B à niveau 6 (selon profil et expérience)

### Compétences

Savoir

- Problématiques de santé et de leurs déterminants
- Connaissances pluridisciplinaires dans le champ de la santé publique
- Environnement institutionnel et administratif : organisation, fonctionnement et missions des services de l'Etat dans le champ concerné
- Sciences humaines (sociologie, histoire, géographie), économie, droit
- Réglementation : organisation/fonctionnement des établissements ; processus de planification

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre légal et réglementaire de la santé publique, notions de comptabilité publique</li> </ul>
Savoir –faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en équipe</li> <li>- Capacité de synthèse</li> <li>- Capacité d'analyse</li> <li>- Animation d'équipe</li> <li>- Expression écrite, oral</li> <li>- Techniques spécifiques</li> </ul>
Savoir- être	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sens du service public</li> <li>- Sens des relations humaines</li> <li>- Capacité d'adaptation</li> <li>- Autonomie</li> <li>- Rigueur dans la réalisation des missions</li> <li>- Capacité d'initiative</li> <li>- Réactivité</li> </ul>

Contact	ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr
Date limite de dépôt des CV et LM	1/11/2017